

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de BRECZY  
Séance du 29/03/2021

L'an 2021 et le 29 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Foyer Rural sous la présidence de FERRAND Christian Maire.

Présents : M. FERRAND Christian, Maire, Mmes : BRAS Elodie, CACHO Magalie, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine, LEFEBVRE Sophie, MM : BOUGRAT Patrick, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusée ayant donné procuration : Mme CHOLLET Fanny à Mme DEROUET Catheline  
Excusée : Mme CAMUZAT Aurélie

Mme Séverine JOUAN arrive à 19h50.

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 14

Date de la convocation : 22/03/2021

Date d'affichage : 23/03/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges le :

et publication ou notification du :

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE Sophie

**SOMMAIRE**

a. Approbation du conseil municipal du 12 mars 2021

b. Délibérations :

- **Clôture du budget assainissement - intégration des comptes de ce budget dans le budget principal et transfert des résultats à la communauté de communes Terres du Haut Berry**
- **Vote du budget primitif communal 2021**
- **District du Cher : demande de subvention pour l'installation de filets pare-ballons**
- **Suppression du droit de passage sur la parcelle cadastrée C numéro 653 située 2 rue Charles VII**
- **Proposition devis travaux voirie Francheville**
- **Proposition devis sapins**

a. Le compte rendu du conseil municipal du 12 mars 2021 est approuvé.

b. Détail de la délibération :

Référence : 2021\_0015

**Objet : Clôture du budget assainissement - intégration des comptes de ce budget dans le budget principal et transfert des résultats à la communauté de communes Terres du Haut Berry**

Conformément aux engagements pris lors du transfert des compétences « assainissement collectif » et « eau potable » il est proposé de transférer les résultats du budget annexe « assainissement collectif » et du budget annexe « eau potable » de la commune au budget annexe « assainissement collectif » et « eau potable » de la communauté de communes Terres du Haut Berry.

Vu les articles L1321 et L2224 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°100920-117 du conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant « transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'arrêté Préfectoral n°2020-1622 du 22 décembre 2020 portant « transfert des compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu les résultats de l'exécution budgétaire 2020 :

- du budget annexe assainissement collectif et d'eau potable de la commune

Vu la délibération du 25 mars 2021 par laquelle le conseil communautaire a validé le montant d'excédent à reverser,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de fixer le montant des excédents à reverser par la commune suit :

-Adopte le principe de la reprise des résultats par la communauté de communes, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits

- décide d'intégrer dans le budget principal de la commune les résultats suivants du budget annexe eau potable et assainissement collectif :

Excédent résultat cumulé	187 250,76 €	
Restes à recouvrer	3 191,84 €	
Excédent globalisé à verser	184 058,92 €	
Répartition	Fonctionnement	Investissement
	164 330,82 €	22 919,94 €
Compte d'imputation budget général communal	RECETTE 002 164 330,82 €	RECETTE 001 22 919,94 €
	DEPENSE 678 161 138,98 €	DEPENSE 1068 22 919,94 €

a. Le compte rendu du conseil municipal du 12 mars 2021 est approuvé.

b. Détail de la délibération :

Référence : 2021\_0015

**Objet : Clôture du budget assainissement - intégration des comptes de ce budget dans le budget principal et transfert des résultats à la communauté de communes Terres du Haut Berry**

Conformément aux engagements pris lors du transfert des compétences « assainissement collectif » et « eau potable » il est proposé de transférer les résultats du budget annexe « assainissement collectif » et du budget annexe « eau potable » de la commune au budget annexe « assainissement collectif » et « eau potable » de la communauté de communes Terres du Haut Berry.

Vu les articles L1321 et L2224 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°100920-117 du conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant « transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'arrêté Préfectoral n°2020-1622 du 22 décembre 2020 portant « transfert des compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu les résultats de l'exécution budgétaire 2020 :

- du budget annexe assainissement collectif et d'eau potable de la commune

Vu la délibération du 25 mars 2021 par laquelle le conseil communautaire a validé le montant d'excédent à reverser,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de fixer le montant des excédents à reverser par la commune comme suit :

-Adopte le principe de la reprise des résultats par la communauté de communes, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits

- décide d'intégrer dans le budget principal de la commune les résultats suivants du budget annexe eau potable et assainissement collectif :

Excédent résultat cumulé	187 250,76 €	
Restes à recouvrer	3 191,84 €	
Excédent globalisé à verser	184 058,92 €	
Répartition	Fonctionnement	Investissement
	164 330,82 €	22 919,94 €
Compte d'imputation budget général communal	RECETTE 002 164 330,82 €	RECETTE 001 22 919,94 €
	DEPENSE 678 161 138,98 €	DEPENSE 1068 22 919,94 €

- Autorise M. Le Maire ainsi que Mme La Trésorière en charge des finances de la commune de Brécy de reporter ses résultats de fonctionnement et investissement sur le budget primitif 2021 de la commune de Brécy aux fins de reversement à Communauté de Communes Terres du Haut Berry conformément au transfert de compétence eau et assainissement sur Communauté de Communes Terres du Haut Berry en date du 1<sup>er</sup> juin 2021 (pour 50 % de l'excédent) et 1er octobre 2021 (pour les 50 % restant).

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2021\_0016

**Objet : Vote du budget primitif communal 2021**

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal, le budget primitif de la Commune pour l'année 2021.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- ◆ Section de fonctionnement : 1 082 800.00 €
- ◆ Section d'investissement : 771 054.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2021 de la Commune de Brécy.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2021\_0017

**Objet : District du Cher : demande de subvention pour l'installation de filets pare-ballons**

Philippe SARREAU propose de faire une demande de financement auprès de la fédération française de football amateur pour le projet d'installation d'un filet pare-ballons au stade.

Le coût estimatif du projet se chiffre à 12 300 HT soit un montant TTC de 14 760 €.

Coût de l'opération	12 300 € HT	100 %
<b>Aide demande à la L.F.A</b>	<b>5 000 €</b>	<b>40.6 %</b>
FONDS PROPRES	7 300 €	59.4 %

Le conseil municipal entendu l'exposé du maire après en avoir délibéré donne son accord :

- pour le projet d'installation d'un filet pare-ballons au stade,
- pour le plan de financement proposé,
- pour solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Foot,
- autorise le Maire à faire toutes les démarches permettant à ce projet d'aboutir.

Arrivée de Mme Séverine JOUAN à 19h50

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2021\_0018

**Objet : Suppression du droit de passage sur la parcelle cadastrée C numéro 653 située 2 rue Charles VII**

Le Maire rappelle que la parcelle cadastrée section C 653 située 2 rue Charles VII est concernée par un droit de passage au profit de Mme CHERRIER, propriétaire riveraine des parcelles cadastrées section C 652, 655 et 393 pour accéder au puits. Cette renonciation à servitude se fera sans indemnité.

M. Le Maire propose au conseil municipal de prendre contact avec Mme CHERRIER pour lui proposer de renoncer à ce droit de passage.

M. le Maire sollicite donc les membres de l'assemblée à l'autoriser à procéder à toutes les démarches nécessaires pour que ce projet aboutisse.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à faire les démarches nécessaires auprès de Mme CHERRIER ;
- décide de procéder par acte notarié et de faire supporter à la commune les frais et les honoraires y afférents ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ainsi que tout autre document aux effets ci-dessus ;
- rappelle que cette renonciation à servitude se fera sans indemnité.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2021\_0019

**Objet : Proposition devis travaux voirie Francheville**

Mme Sophie LEFEBVRE représentante de la commission voirie de la commune présente les devis relatifs aux travaux envisagés dans le hameau de Francheville sur le chemin des chailloux, chemin neuf, chemin des Ouches ainsi que sur le carrefour.

Les devis ont été demandés à 4 entreprises, 3 ont répondu.

<b>Entreprise COLAS</b>	<b>Brécy Aménagement</b>	<b>Entreprise TPB</b>
35 503.50 € HT	60 742,00 € HT	61 852.73 € HT
42 604.20 € TTC	72 890.40 € TTC	74 223.28 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de retenir l'entreprise Colas pour la réalisation des travaux ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette opération ;
- d'inscrire les dépenses au 2151.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2021\_0020

**Objet : Proposition devis sapins**

M. Philippe SARREAU présente les 3 devis concernant l'abattage des sapins qui se situent au stade :

- Eurl Les Bois du Centre – Le Chétif Bois 36400 THEVET ST JULIEN : 10 380 € TTC
- Taillandier 18150 Germigny L'Exempt : 13 800 € TTC
- Fréon Jean élagage – Les Vallées 61270 AUBE : 14 640 € TTC

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de retenir l'entreprise Eurl Les Bois du Centre pour un montant HT de 8650.00 € soit un montant TTC de 10 380 € ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents se référant à cette opération ;
- d'inscrire la dépense au budget.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**1. Date prochain conseil**

- 12 avril au foyer rural à 19h

**2. Week-end vaccination à Sainte-Solange**

Un centre de vaccination éphémère est mis en place le 10 et 11 avril 2021 à Sainte-Solange pour une 1ère injection et le 8 et 9 mai pour la seconde.

**3. Bibliothèque**

La bibliothèque rouvrira ses portes de 10h00 à 12h00 les samedis :

- 17/04/2021
- 5/06/2021
- 03/07/2021

**4. Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Prochaines réunions publiques :

- 10 mai à Menetou-Salon
- 18 mai à Rians

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Brécy le 30 mars 2021,

Le Maire

Christian FERRAND

